

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

La carte d'invalidité est-elle toujours délivrée ?

Non, cette carte est remplacée depuis le **1er janvier 2017** par la carte mobilité inclusion (CMI) mention Invalidité. Toutefois, la carte d'invalidité **reste valable** jusqu'à sa date d'expiration et, au plus tard, **jusqu'au 31 décembre 2026**. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander une CMI mention Invalidité sans attendre cette date.

Cartes de transport

Et aussi...

- Carte mobilité inclusion (CMI)

Pour en savoir plus

- CMI Invalidité – Version “facile à lire et à comprendre” (Falc)
Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Où s'informer ?

- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Comment faire si...

Je suis en situation de handicap

Textes de référence

- Décret n°2016-1849 du 23 décembre 2016 relatif à la carte mobilité inclusion (CMI)

